



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 118703

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur un texte publié par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) qui s'oppose aux conclusions d'une expertise de l'Institut national de la recherche médicale INSERM) en soulignant que des troubles du comportement chez l'enfant ne sont pas forcément synonymes d'une prédisposition à la délinquance. Le CCNE indique notamment que les facteurs de risques familiaux et liés à l'éducation sont davantage déterminants en la matière. Il souhaite connaître sa position sur ce texte et ses conclusions.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118703

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1707